

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY
Séance du 20 mars 2026 à 20 heures

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CUTRY se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du quinze mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Ordre du jour :

1. Proclamation des résultats et installation du conseil municipal
- 2) Election du Maire sous la Présidence du doyen d'âge
- 3) Détermination du nombre d'adjoints
- 4) Election des Adjoints

Etaient présents :

M. Jean HUARD ; Mme Sandrine HAUPTMANN, M. Fabrice BOUDART, Mme Nathalie GENIER, Mmes Marie-Thérèse CEROTTI et Sophie FLEUTOT, M. Pierre PARRACCIANI, Mme Aurore PIERRET, M. Jean-Baptiste COLIN, Mme Émilie MAFARO, M. Thomas BRUGEAS, Mme Coralie MARTIN, MM. Damien ALFF, Damien DORION et Nicolas LANA.

Nombre de conseillers :

15 *en exercice*

15 *Présents*

15 *Votants*

Délibération n° 01-2026 Election du maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin uninominal à vote secret et à la majorité absolue ;

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins :	15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

M. Jean HUARD a obtenu 15 voix (quinze voix)

M. Jean HUARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Délibération n° 02-2026
Désignation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

DECIDE la création de 3 postes d'adjoints.

Délibération n° 03-2026
Election des adjoints

Le conseil municipal,

Considérant que depuis la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025, les adjoints sont élus de la même façon quel que soit le nombre d'habitants de la commune, c'est-à-dire au scrutin secret de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que la liste proposée doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il est proposé la liste suivante :

Sandrine HAUPTMANN
Fabrice BOUDART
Nathalie GENIER

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins :	15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

La liste : Sandrine HAUPTMANN, Fabrice BOUDART, Nathalie GENIER a obtenu 15 voix (quinze voix)

Sandrine HAUPTMANN, Fabrice BOUDART, Nathalie GENIER ayant obtenu la majorité absolue, ont été immédiatement installés et proclamés adjoints au maire.

Fait à Cutry, le 23 mars 2026

 Le Maire
Jean HUARD